



La Boucle

> VIDÉOTRON

QUÉBEC

ARRIVÉE
VILLAGE AVRIL,
UNIVERSITÉ LAVAL

DÉPART
PONT DE QUÉBEC

QUÉBEC

LÉVIS

SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

SAINTE-CROIX

ISSOUDUN

LOTBINIÈRE

SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE

LÉGENDE

RAVITAILLEMENTS • 40^e KM • 70^e KM • 110^e KM

ÉDITION 2024

La Boucle Vidéotron passera dans votre secteur le samedi 15 juin 2024 !

Pour l'occasion, des milliers de cyclistes parcourront une boucle de 135 km en circuit fermé. Afin de garantir le bon déroulement de l'événement et la sécurité de tous, **la circulation automobile sera interdite dans les deux sens sur les voies publiques lors du passage des cyclistes**. Nous vous prions de bien vouloir consulter les horaires de fermetures des rues dans votre quartier afin de prévoir vos déplacements le jour de l'événement.

FERMETURES DE RUES

Voir au verso pour les détails des fermetures de rues

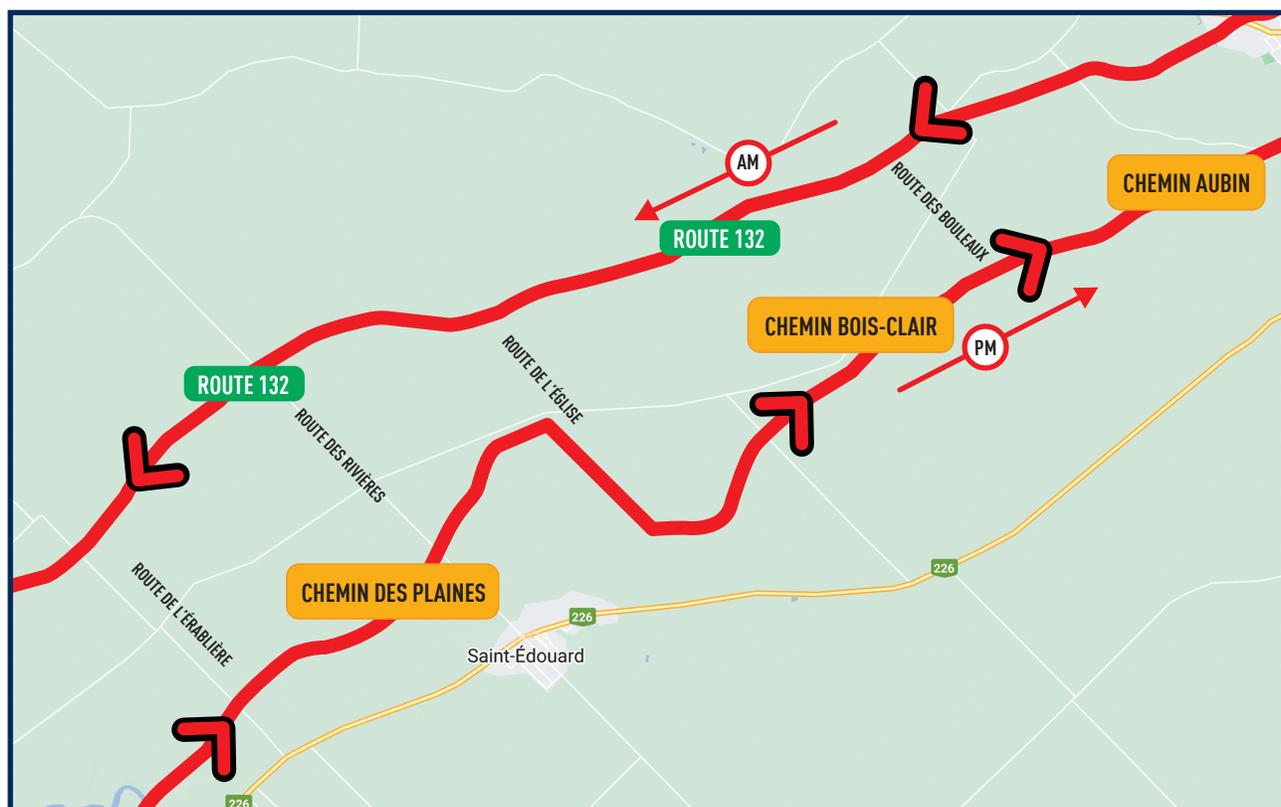
Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !

Cyclistes encadrés et
parcours sécurisé par



Ligne téléphonique d'information aux citoyens, active du 10 mai au 15 juin : **1 844 818-GDPL (4375)**
Consultez laboucle.ca pour connaître les détails du parcours et les entraves routières complètes.

APPEL AUX BÉNÉVOLES Joignez-vous à notre équipe de bénévoles et contribuez à cet important mouvement en santé ! Inscrivez-vous au inscription.legdpl.com.



FERMETURES DE RUES	DE	À	FERMETURE	RÉOUVERTURE
Route Marie-Victorin (route 132)	Route de la Pointe-Aubin	Chemin de Tilly	8 h	10 h 45
Chemin de Tilly	Route Marie-Victorin (route 132)	Route Marie-Victorin (route 132)	8 h 15	11 h
Route Marie-Victorin (route 132)	Chemin de Tilly	Côte Desruisseaux (municipalité de Sainte-Croix)	8 h 15	11 h 15
DEUXIÈME PASSAGE (RETOUR DES CYCLISTES)				
Chemin des Plaines	Route de la Plaine sud	Route de l'Église (route 273)	10 h 45	14 h 45
Route de l'Église (route 273)	Chemin des Plaines	Chemin Bois-Clair	11 h	14 h 45
Chemin Bois-Clair	Route de l'Église (route 273)	Route Germain (ville de Lévis)	11 h 15	15 h 15

Les heures mentionnées sont indicatives et susceptibles d'être ajustées sans préavis.

Veillez prendre note qu'il sera interdit de se stationner en bordure de rue sur le parcours emprunté par les cyclistes. Les voitures stationnées dans une zone de restriction seront considérées en infraction et seront remorquées à vos frais afin de libérer les voies pour l'événement. En tout temps, la signalisation en place est à respecter.